

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

**SELECTION D'UN CABINET POUR LE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE MANANTALI ET FELOU (SEMAF SA)**

1. La Direction Générale de la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM) a l'intention de recruter, par une procédure ouverte et transparente, pour le compte de sa filiale dénommée Société d'Exploitation de Manantali et Félou (SEMAF-SA), un Cabinet de Recrutement de Haut Niveau pour préparer et conduire la procédure de recrutement du Directeur Général de la SEMAF-SA.
2. Les services demandés au Cabinet de Recrutement sont, entre autres :
  - a. Assister la SOGEM dans la finalisation des Termes de Références du Directeur Général ;
  - b. Préparer et faire publier l'avis de recrutement dans les journaux de large diffusion dans les Etats membres de l'OMVS (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal), dans au moins une revue à portée internationale (Jeune Afrique, par ex.) et sur des sites web accessibles et à grande audience (SOGEM, cabinet de recrutement, ...) ;
  - c. Gérer, avec la SOGEM, toute la période de préparation et de remise des dossiers de candidatures ;
  - d. Recevoir les dossiers de candidatures, conformément à une procédure transparente, garantissant l'égalité de traitement des candidats, la confidentialité et l'efficacité ;
  - e. Evaluer de façon objective et transparente les dossiers de candidatures ;
  - f. Organiser et conduire les entretiens avec les candidats présélectionnés ;
  - g. Préparer et transmettre à la SOGEM le rapport de mission avec des recommandations de sélection à l'attention du Conseil d'Administration de la SOGEM.
3. Le Directeur Général de la SOGEM invite les Cabinets (personnes morales) hautement qualifiés (expertise confirmée dans le domaine), légalement installés et admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
4. Les Cabinets intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services, leur expérience dans l'exécution de prestations similaires. Ils devront être capables de mobiliser un personnel hautement qualifié pour la mission. La SOGEM se réserve le droit d'exiger ou de chercher, si nécessaire, des informations supplémentaires pour vérifier/confirmer la régularité et l'authenticité des informations et documents fournis, avant la finalisation de la liste restreinte.
5. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont a) l'expérience générale du Cabinet (années d'expérience et domaines d'intervention), b) les expériences spécifiques des Cabinets (références pertinentes), c) l'aptitude à mobiliser pour la mission le personnel

compétent/adéquat requis), et d) connaissance de la région (expérience de travail dans l'espace OMVS, en Afrique de l'Ouest).

6. Il est porté à l'attention des Consultants qu'ils doivent prêter une attention particulière aux dispositions relatives au conflit d'intérêt, dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt, tel que défini dans toutes les procédures ouvertes de sélection (standards internationaux et « bonnes pratiques »).
7. Les Cabinets peuvent s'associer avec d'autres firmes/Cabinets pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Un Cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur le « Moindre Coût », telle que décrite dans le Manuel des Procédures des Marchés de la SOGEM, Edition Février 2016, les standards internationaux et les « bonnes pratiques ». En application des dispositions du manuel de la SOGEM, le nombre de candidats à retenir sur la liste retenue sera de trois (3) à six (6).
8. Il est porté à l'attention des Cabinets que les dispositions des clauses 1.5 « Conditions de participation aux marchés de la SOGEM » et 1.7 « Principes d'éthique et d'intégrité-Sanctions » du Manuel des Procédures des Marchés de la SOGEM, Edition Février 2016 sont applicables.
9. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, tous les jours ouvrables, de 8 heures à 16 heures, à l'adresse suivante : Direction Générale de la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM), ACI 2000 BP E 4015, Bamako, République du MALI/Tél: + (223) 20 23 32 86, E-mail : [spdg@sogem-omvs.org](mailto:spdg@sogem-omvs.org) [mamadoud.diaw@sogem-omvs.org](mailto:mamadoud.diaw@sogem-omvs.org) et [seydou.sidibe@sogem-omvs.org](mailto:seydou.sidibe@sogem-omvs.org)
10. Les manifestations d'intérêt, **en langue française**, doivent être déposées, au plus tard le vendredi 09 juillet 2021, à 16 heures précises (heure de Bamako) avec la mention « **Sélection d'un Cabinet pour le recrutement du Directeur Général de la Société d'Exploitation de Manantali et Félou (SEMAF-SA)** », aux adresses ci-après :
  - a) Direction Générale de la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM)  
Adresse : ACI 2000 Parcelle n° 2501-, Bamako, République du MALI  
Tél : + (223) 20 23 32 86/20 23 26 57/Secrétariat du Directeur Général, 3<sup>ème</sup> Etage  
ou
  - b) courriels suivants: [spdg@sogem-omvs.org](mailto:spdg@sogem-omvs.org) ;  
[mamadoud.diaw@sogem-omvs.org](mailto:mamadoud.diaw@sogem-omvs.org) et [seydou.sidibe@sogem-omvs.org](mailto:seydou.sidibe@sogem-omvs.org).

Bamako, le 21 juin 2021

Le Directeur Général de la SOGEM



Tamsir NDIAYE